



**Groupe parlementaire socialiste**

**Question écrite No.**

**AirBnB dans le Jura : état des lieux et mesures prises pour cadrer cette activité ?**

Le concept américain de location d'appartements et de maisons « AirBnb » se développe rapidement partout dans le monde. L'utilisation de cette nouvelle plateforme virtuelle permettant à un propriétaire, voire à un locataire, de rentabiliser un appartement ou une villa en la mettant en location pour des séjours de vacances principalement, voire d'affaires, concerne aussi le canton du Jura.

Si l'on peut éventuellement saluer la possibilité de rentabiliser un bien immobilier grâce à ce nouveau système, des questions fondamentales se posent sur l'encadrement de cette activité et, surtout, sur les conséquences qui peuvent en découler.

Ainsi, un logement qui est proposé très régulièrement à la location peut entrer en concurrence directe avec les offres hôtelières, et ceci dans des conditions qui n'ont rien à voir avec les obligations légales qui régissent la branche hôtelière, que ce soit au niveau de la sécurité ou de l'hygiène. Pire, cette forme de location peut avoir comme incidence un manque de logements disponibles à la location sous contrat de bail, avec, à la clé, une possible augmentation des loyers en cas de pénurie.

**Vu le développement constant de l'utilisation de la plateforme AirBnb dans le canton du Jura, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Combien de logements, dans le canton du Jura, sont régulièrement offerts à la location via ce système ?**
- 2. Des contrôles réguliers ou sporadiques sont-ils opérés aux niveaux sécurité, hygiène, taxe de séjour et fiscal pour les locations ainsi effectuées ? Si non, le Gouvernement est-il prêt à les mettre en place ?**
- 3. Une convention-cadre entre propriétaires et locataires existe-t-elle pour la mise à disposition, par le locataire, de son logement sur le site d'AirBnb ?**
- 4. Une étude, comme celle que va lancer le canton de Vaud, est-elle prévue ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.



Delémont, le 29 mars 2017  
(PS)

Jean Bourquard